

Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : lundi 10 décembre 2018

étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Colette ROMIER, Thomas GUITTOT, Pierre JOUAS, André NAVARRO

était/en/t excusé/e/s :

était/en/t absent/e/s : Stéphane COUMES, Lionel FERNANDES, Pierre GASTÉUIL, Catherine TEQUI

était/en/t représenté/e/s : Séverine BARAT par Thomas GUITTOT

Secrétaire de séance : Madame Colette ROMIER

Ordre du jour:

- Partenariat & adhésion 2018/2019 à l'office de tourisme Couserans-Pyrénées ;
- Décisions modificatives budgétaires (budget principal & annexe) ;
- Mandatement du quart des dépenses d'investissement de 2018 ;
- Demandes de subventions projets 2019 ;
- Perspectives concernant le terrain de tennis "La Pujole" ;
- Perspectives concernant le village de vacances ;
- Bilan exploitation 2018 : camping municipal "La Claire" ;
- Bilan exploitation 2018 : musée des colporteurs ;
- Désignation d'un délégué à la commission de contrôle des listes électorales ;
- Litige Préfecture de l'Ariège/commune de Soueix-Rogalle concernant la délibération n°DEL_2018_029 ;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Partenariat & adhésion 2018/2019 à l'office de tourisme Couserans-Pyrénées

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à l'office de tourisme Couserans-Pyrénées pour la saison 2018/2019.

Vote de crédits supplémentaires (DEL 2018 048)

Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	-150.00	
60612	Énergie - Électricité	750.00	

60622	Carburants	-193.00	
60623	Alimentation	2000.00	
60631	Fournitures d'entretien	-400.00	
60632	Fournitures de petit équipement	600.00	
60633	Fournitures de voirie	-670.00	
60636	Vêtements de travail	190.00	
6064	Fournitures administratives	60.00	
6067	Fournitures scolaires	-860.00	
6068	Autres matières et fournitures	350.00	
6135	Locations mobilières	-960.00	
61521	Entretien terrains	-1320.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3590.00	
615231	Entretien, réparations voiries	450.00	
615232	Entretien, réparations réseaux	-80.00	
61524	Entretien bois et forêts	-1500.00	
61551	Entretien matériel roulant	1220.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	2200.00	
6156	Maintenance	-520.00	
6161	Multirisques	-30.00	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	230.00	
6226	Honoraires	-970.00	
6228	Divers	-1650.00	
6231	Annonces et insertions	-41.00	
6237	Publications	-700.00	
6262	Frais de télécommunications	400.00	
6281	Concours divers (cotisations)	1290.00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32.00	
63512	Taxes foncières	-70.00	
6411	Personnel titulaire	-357.00	
6413	Personnel non titulaire	8720.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3634.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	-550.00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	-41.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	-30.00	
64831	Indemnités aux agents	-517.00	
6531	Indemnités	-60.00	
6533	Cotisations de retraite	-16.00	
6558	Autres contributions obligatoires	-893.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-138.00	
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	-500.00	
6713	Secours et dots	-500.00	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	-500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-500.00	
7062	Redevances services à caractère culturel		1000.00
7067	Redev. services périscolaires et enseign		1500.00
74748	Participat° Autres communes		1000.00
7478	Participat° Autres organismes		7500.00

TOTAL : 11000.00 11000.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	-24.41	
2313	Constructions	24.41	

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 11000.00 11000.00

Madame la Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - camping municipal "La Claire" (annule et remplace la délibération n°DEL 2018 047) (DEL 2018 049)

Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6068	Autres matières et fournitures	250.00	
6156	Maintenance	-750.00	
658	Charges diverses de gestion courante	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	1000.00	
2313	Constructions	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame la Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La présente décision modificative de crédits annule et remplace la délibération n°DEL_2018_047 du 15 octobre 2018.

Mandatement du quart des dépenses d'investissement de 2018 (DEL 2018 050)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2019, en l'absence de vote du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité ou de l'établissement public peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement 2018 : 234 954 €

Remboursement de la dette : 87 692 €

Soit net : 147 262 €

Le quart de la somme est égal à 36 815 €.

L'autorisation pourrait porter sur un montant maximum de 36 815 €.

Ayant entendu l'exposé de Madame la maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la somme de 36 815 € est affectée au compte 2313 et que les sommes mandatées à ce titre seront reprises dans le budget 2019.

Rénovation des sanitaires publics (DEL 2018 051)

Madame la Maire expose au conseil municipal que les sanitaires publics sis sur la place du village de Soueix nécessitent des travaux de rénovation et de mise aux normes et sécurisation.

Le coût total de ce projet est de 12 442,75 € H.T.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subvention à établir au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2019 et dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) 2019 suivant le plan de financement ci dessous :

Montant des travaux Hors Taxes : 12 442,75 €

DETR 2019 (30%) : 3 732,82 €

DSIL 2019 (30%) : 3 732,82 €

Autofinancement : 4 977,11 €

Montant total des travaux TTC : 14 931,30 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux décrit ci dessus,
- approuve le plan de financement,
- mandate Madame la Maire pour établir les demandes de subvention D.E.T.R. et D.S.I.L. et signer tout pièce nécessaire à ce dossier.

Perspectives concernant le terrain de tennis "La Pujole"

Madame la Maire propose au conseil municipal de mener une réflexion sur le devenir du terrain de tennis "La Pujole". Aujourd'hui très peu utilisé, son état conduit le conseil municipal à envisager deux solutions : soit investir pour le remettre en état afin qu'il conserve sa vocation ; ou profiter de la modification prochaine du plan local d'urbanisme pour solliciter une requalification du zonage et le transformer en terrain agricole, favorisant ainsi l'installation de jeunes actifs en recherche de foncier. Cette deuxième alternative fera l'objet d'une étude plus approfondie avec les services de l'État, plus précisément sur ses aspects de viabilité et de sécurisation.

Perspectives concernant le village de vacances

Madame la Maire dresse le compte rendu d'une réunion avec les dirigeants de l'association Ariège Midi Pyrénées Vacances à laquelle elle a assisté. Lors de cette réunion, il a été soulevé que de nombreux travaux seraient à envisager sur le site : toits des chalets et toit de la salle des fêtes, conversion de l'amphitéâtre en piscine, notamment.

Le conseil sera amené à se prononcer sur ces travaux lors de séances ultérieures.

Bilan exploitation 2018 : camping municipal "La Claire"

Le bilan comptable du camping fait apparaître un déficit d'exploitation de 6 799 €.

La fréquentation s'est avérée faible, malgré un fort taux de satisfaction des campeurs qui ont passé en moyenne 2 nuitées sur le site.

Cette faible fréquentation pourrait s'expliquer par un manque de communication et une signalisation insuffisante.

Le forfait mensuel hors saison a suscité l'intérêt des campeurs. Le conseil municipal propose de revoir la communication traditionnelle ainsi que la communication via les réseaux sociaux.

L'avenir du camping municipal est mis en question. La transformation du camping en aire de camping car est soulevée ainsi que le cout d'installation d'une aire de vidanges. La question du type de gérance est également développée. Madame la Maire propose au conseil municipal de mener cette réflexion. Les décisions quant à l'avenir du camping devraient être prises en janvier.

Bilan exploitation 2018 : musée des colporteurs

Le musée des colporteurs enregistre 15 539 € de dépenses (dont 7 885 € d'emprunt) et 7 737 € de recettes. La fréquentation est, cette année encore, en forte hausse. Cela peut sans doute s'expliquer en partie par un effet "carte aux trésors". Il est probable en effet que la diffusion de cette émission début mai ait fait connaitre davantage ce site et induit de nombreuses visites supplémentaires.

Une augmentation prochaine du coût du billet d'entrée ainsi qu'une modification éventuelle des horaires d'ouverture sont à étudier. Une réunion conduite avec les responsables de l'association "Patrimoine de Soueix-Rogalle" sera programmée prochainement.

Désignation d'un délégué à la commission de contrôle des listes électorales

La réforme des listes électorales entre en vigueur le 1er janvier 2019 avec mise en place, par commune, d'une commission de contrôle (lois n°2016-1046, 1047 et 1048 du 1er août 2016 et circulaire du 12 juillet 2018). Aussi, il convient de désigner un délégué du conseil municipal à cette commission de contrôle.

Madame Séverine BARAT est désignée en tant que déléguée à cette commission.

Litige Préfecture de l'Ariège/commune de Soueix-Rogalle concernant la délibération n°DEL 2018 029

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée du projet de mémoire en défense au fond communiqué par Maître Blanche MAGARINOS-REY, avocate désignée par le conseil municipal pour défendre la commune dans cette instance.

le conseil se déclare très satisfait de ce projet de mémoire et renouvèle à Maître MAGARINOS-REY toute sa confiance pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants sur ce litige.

Questions diverses

- Dans le cadre du mandat donné à Madame la Maire par délibération n°DEL_2018_046 du 15 octobre 2018, la résolution amiable du bail emphytéotique n°357 du 29 mars 2004 devrait être actée devant notaire le 4 janvier prochain. Il est proposé au conseil de mener une réflexion sur le devenir de l'église de Saint-Sernin.
- Des travaux permettant le déploiement de la fibre optique dans la commune sont à l'étude par les services du conseil départemental.
- Un cahier destiné à recevoir les doléances et les propositions des citoyens a été déposé à l'accueil du secrétariat de mairie.
- Les spots de la halle Justin Clanet doivent être remplacés. Un devis sera demandé par Madame la Maire.
- La participation de la commune au Noël de l'école primaire a été abaissée à 150,00 € à la demande des parents d'élèves. En contrepartie, une participation complémentaire sera allouée afin de permettre aux enfants de l'école de partir en classe de neige en janvier/février prochains.

- La constitution des colis aux aînés est en cours. La distribution devrait être achevée avant mi-janvier.
- Le prochain bulletin municipal devra comporter des articles sur l'école ainsi que sur la révision prochaine du plan local d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.